

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2212 - 11

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard
BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14
Présents : 9+4 proc
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Fabienne GALLI – Chantal BARBIER
– Patrice MARTIN – Philippe ALLEGRINI – Eliane CALDEI-VIDAL – Jean-
Marc BLANIC – Christian DI MARTINO

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Fabrice FONTAINE – Michel
CORSINI – Béatrice ROZIER

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Fabienne GALLI

**Objet : Décision modificative n°1
Budget principal**

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Paillons (SIP), il convient d'intégrer les résultats dans le budget de la commune.

Par ailleurs, il est également nécessaire d'intégrer la reprise des subventions.

Dans ces conditions et afin d'ajuster le budget primitif 2022, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à l'ouverture des crédits correspondants par la Décision modificative n°1 de 2022 jointe en annexe.

La décision modificative n°1 se présente comme suit :

Sections fonctionnement / investissement : Transferts d'article à article pour un montant de 77 193.27 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** les transferts mentionnés sur ladite décision modificative n°1 annexée à la présente délibération sur le budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 16/12/2022
Qualité : Maire